

n°27

Date de publication
8 octobre 2020

Grandes cultures



À retenir cette semaine

- **Colza**

- Les parcelles de colza poursuivent leur développement dans un contexte relativement humide. Les stades varient de 1 à 9 feuilles avec des régularités de levée variables selon les situations.

- Fin du risque altises adultes pour la plupart des parcelles du réseau. Pour celles n'ayant pas atteint le stade 4F, le risque reste prégnant



Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



ARVALIS
Institut du végétal

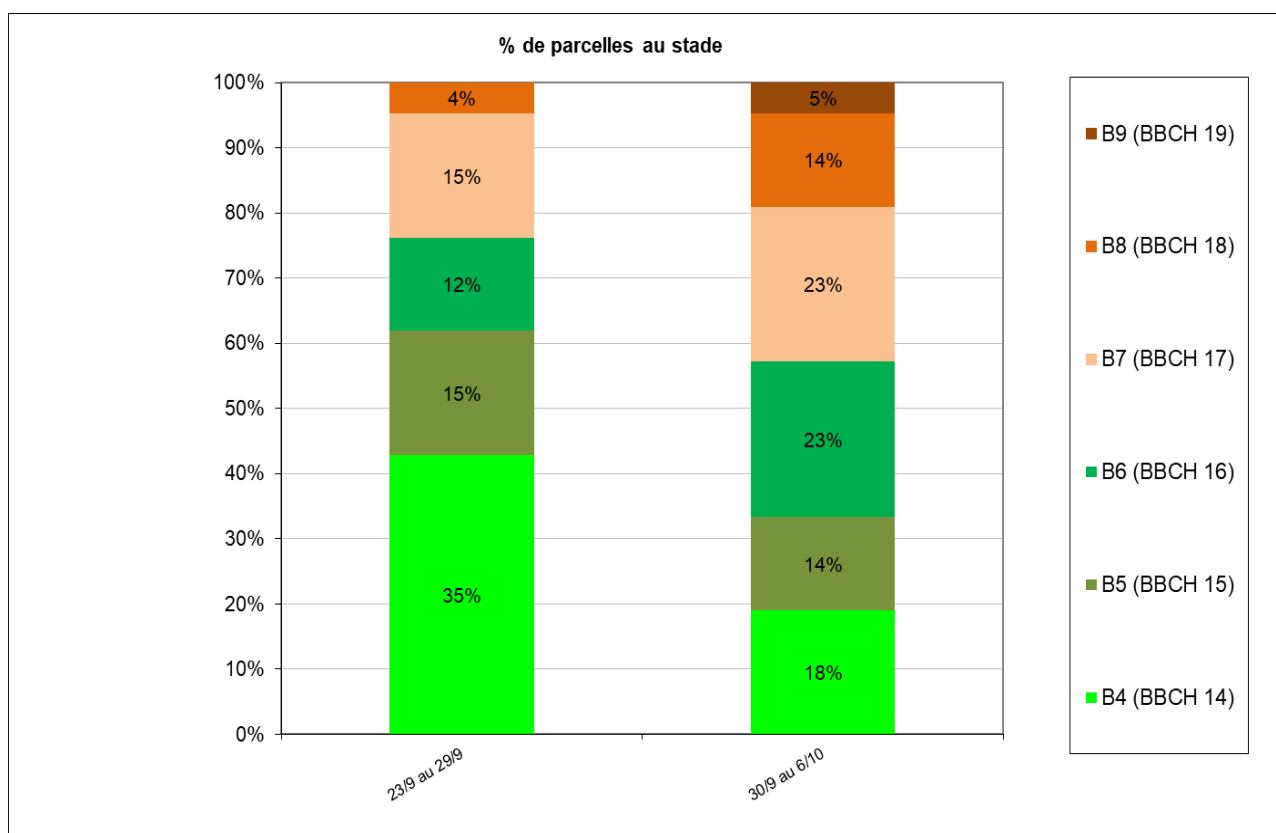
Terres
Inovia
l'agronomie en mouvement

Réseau 2020-2021

Le réseau est à ce jour composé de 25 parcelles dont 22 ont fait l'objet d'une observation cette semaine :

- 9 parcelles dans l'Ain (01)
- 9 parcelles dans l'Isère (38)
- 4 parcelles dans la Drôme (26)
- 2 parcelles dans le Rhône (69)
- 1 parcelle dans la Loire (42)

Stade des colzas



Parmi les 22 parcelles observées, on compte :

- 1 parcelle en cours de levée
- 4 parcelles à 4 feuilles vraies (stade B4 ou BBCH 14)
- 3 parcelles à 5 feuilles vraies (stade B5 ou BBCH 15) ;
- 5 parcelles à 6 feuilles vraies (stade B6 ou BBCH 16) ;
- 5 parcelles à 7 feuilles vraies (stade B7 ou BBCH 17) ;
- 3 parcelles à 8 feuilles vraies (stade B8 ou BBCH 18) ;
- 1 parcelle à 9 feuilles vraies (stade B9 ou BBCH 19).

Ravageurs

- **Altises d'hiver ou grosses altises ADULTES : piégeage et feuilles**

Reconnaissance

Il s'agit d'un gros coléoptère de 3 à 5 mm de long au corps noir et brillant avec des reflets bleus métalliques sur le dos. Les extrémités des pattes, des antennes et de la tête sont roux dorés. Elle est reconnaissable aussi par des « grosses cuisses » qui lui permettent de sauter pour se déplacer dans la parcelle.



Grosse altise adulte (Crédit : L. Jung, Terres Inovia)

Piégeage : Sur les 22 parcelles du réseau, 13 nous signalent la présence d'adultes de grosses altises en cuvette à une hauteur moyenne de 4.4 individus (entre 1 et 21 altises max)

Observation de dégâts sur plantes :

8 parcelles sur 22 présentent des plantes avec des morsures d'altises. Le taux de plantes touchées sur ces parcelles est en moyenne de 64% (de 20% à 100%).

Sur toutes les parcelles concernées, la surface foliaire détruite représente 6.2% de la surface foliaire totale (10% maximum sur la parcelle la plus touchée).

Seuil indicatif de risque : 8 pieds sur 10 avec des morsures sur 25% de la surface foliaire. En cas de levée tardive (après le 1^{er} octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.

Analyse du risque :

Le pic de vol semble avoir eu lieu la semaine passée au vue des captures recensées. De plus, les dégâts et les captures s'intensifient au sein du réseau. Cependant, la majorité des parcelles sont hors de la phase de sensibilité. Pour ces dernières, on considérera que le risque est terminé.

Pour les parcelles à 4F ou moins, on considérera le risque modéré à élevé cette semaine.



modéré à élevé

Levier Agronomique :

Il est recommandé de maintenir les repousses de colzas dans les parcelles proches des nouvelles parcelles de colza pour limiter la pression des altises.

- **Tenthrede de la rave**

Reconnaissance



Tenthrede à l'état adulte (gauche) et larvaire (droite) (crédit : Terres Inovia)

La tenthrede est un hyménoptère qui à l'état adulte mesure 7 à 8 mm, présente un corps jaune orangé, à tête noire et aux ailes membraneuses. La larve mesure 20 à 50 mm. Elle est translucide, grisâtre voire verdâtre. Elle prend un aspect noirâtre en fin de développement et devient nuisible pour la culture en dévorant les feuilles.

Période de risque : de la levée jusqu'à 6 feuilles.

Seuil indicatif de risque : ¼ de la surface foliaire détruite.

Observations : Sur 22 parcelles observées, aucune capture signalée mais 2 parcelles signalent la présence de larves à hauteur de 7.5% des plantes et des dégâts à hauteur de 2% de la surface foliaire touchée

Analyse de risque :

Les signalements sont à ce jour très limités. Plusieurs signalements remontent également sur des parcelles hors réseau. On considèrera que le risque est faible à modéré à l'échelle du réseau



Autres ravageurs

- **Pucerons verts du pécher**

1 signalement au sein du réseau à hauteur de 5% des plantes touchées en cœur de parcelle. Quelques remontées sur des parcelles hors réseau.

ANNEXE : Mise en place des pièges

Pièges à limace :

La pose des pièges doit être réalisée avant la levée de la culture. L'observation des limaces grises et noires se fait à l'aide de 4 pièges de 25x25 cm préalablement humidifiés par trempage, éloignés d'au moins 5m les uns des autres. Pour fixer les limaces et faciliter le comptage, il est possible d'ajouter quelques granulés anti-limaces sous le piège.

Attention, il est vivement déconseillé d'arroser le sol lors de la pose du piège, afin de bien voir la situation du risque telle qu'elle est.

Cette observation nécessite une attention particulière. En effet, le relevé des pièges doit s'effectuer en début de matinée en conditions fraîches et humides et en «grattant» la terre sous les pièges car les limaces sont généralement abritées entre les mottes dans les premiers cm du sol.



Piège à limace. (crédit D. Simmoneau)

Cuvette jaune :

La plupart des insectes ravageurs du colza sont attirés par la couleur jaune. La cuvette jaune doit donc être posée juste au-dessus de la végétation.

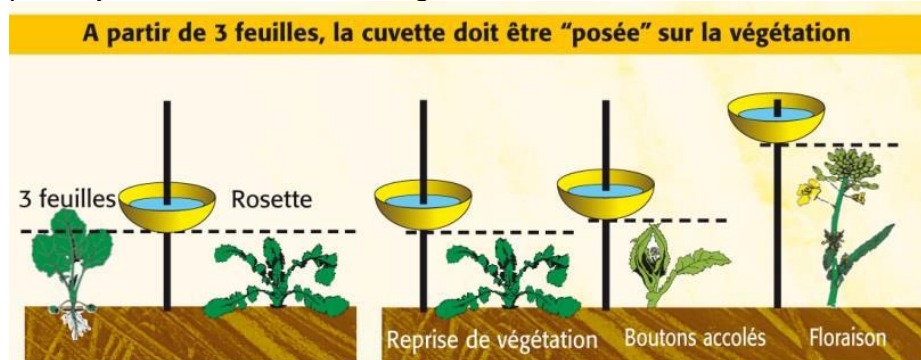


Schéma de la disposition de la cuvette jaune végétation

L'altise d'hiver fait exception à cette règle. En effet, il s'agit d'un insecte qui se déplace par des sauts. L'objectif est donc de capturer l'insecte lorsqu'il se déplace en enterrant la cuvette dans le sol. Seule 1-2 cm de rebord doivent dépasser du sol.



Schéma de la disposition de la cuvette jaune pour capturer l'altise d'hiver.

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :
<http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures>

Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes
Coordonnées du référent : Cécile Bois (CRA AURA) cecile.bois@aura.chambagri.fr, 04 73 28 78 34.

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des syndicats de producteurs et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tous autres lecteurs doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.

